



Miramont-de-Guyenne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 10 mars 2025

Nombre de membres composant le Conseil : 23

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16 puis 15 à partir de 20h14

Nombre de membres représentés : 3 puis 4 à partir de 20h14

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le six mars.

PRESENTS :

Jacques BOREL - Jean-François BOULAY- Jérôme COTTIER - Isabel ENRIQUEZ - Claude ETIENNE – Nora GALLO — Patrick ISSARTEL - Jacques PAGES- Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL – Joseph SALVI (départ à 20h14) – Luc SAUVE - Ginette SOULIER – Christophe TRIQUET-SABATÉ – Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Guylaine BISSON avait donné procuration à Christophe TRIQUET-SABATÉ

Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Christelle SAINT-BAUZEL

Joseph SALVI avait donné procuration à Nora GALLO (à partir de 20h14)

Hélène SAUVE avait donné procuration à Luc SAUVE

ABSENTS :

Chloé CHALAN – Fabien GAVA (excusé)- Myriam GROSSIAS - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Est nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance : Pauline DELAMARE

Délibération n°DL.2025-029-911 : DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA CREATION D'UN « CONSEIL DES SAGES »

Christelle SAINT-BAUZEL, rapporteur, expose :

Le « Conseil des Sages » est une instance consultative composée de citoyens seniors bénévoles qui mettent leurs expériences, compétences et disponibilités au service de la collectivité.

La création d'un « Conseil des Sages » s'inscrit dans une démarche de démocratie participative et de valorisation de l'expérience des aînés. L'ambition de cette instance permettra une meilleure prise en compte des avis et besoins des seniors dans l'élaboration des politiques publiques tout en renforçant le lien social. Il permettra aux seniors de mettre en avant leurs compétences, leurs temps, et leur écoute au service de l'intérêt général. Il permettra également de favoriser « le vivre ensemble » notamment dans les questions d'aménagement du territoire et du développement des activités de loisirs et de solidarités.

Le « Conseil des Sages » aura un rôle consultatif, et ne disposera d'aucun pouvoir de décision, celui-ci appartenant exclusivement au Conseil Municipal.

Les objectifs du « Conseil des Sages » seront de :

- Favoriser la participation citoyenne des seniors.
- Bénéficier de l'expertise et de l'expérience des aînés.
- Renforcer le dialogue intergénérationnel.
- Impliquer les seniors dans la vie locale et les projets municipaux.
- Enrichir la réflexion sur les politiques publiques locales.

Les missions de cette instance seront fixées par la Municipalité qui l'a créé.

Pour faire suite au travail réalisé par les membres de la Commission Jeunesse, Education et Cohésion Sociale du 21 janvier 2025, au sujet de la création de cette instance, il est proposé au Conseil Municipal le fonctionnement suivant :

- Choix de l'appellation de l'instance « Conseil des Sages ».
- Proposition que les anciens Maires et les anciens 1^{er} Adjointes puissent être membres de droits de cette instance.

- En ce qui concerne les autres membres, il est fait le choix du mode de cooptation en fixant l'âge requis des membres cooptés à 75 ans et plus.
- La composition de cette instance regroupera 6 personnes minimum et 12 personnes maximum.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe de création d'un « Conseil des Sages ».

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2143-2 qui prévoit que le Conseil Municipal peut créer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment de leurs associations ;

Considérant l'intérêt de mettre en place une instance consultative permettant d'associer les seniors à la vie de la commune et de bénéficier de leur expérience, de leur mémoire, de leur disponibilité, et de leur savoir-faire ;

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser la démocratie participative et d'encourager l'implication citoyenne des aînés dans la vie locale ;

Considérant que la mise en place d'un Conseil des Sages s'inscrit dans une démarche participative de valorisation de l'expérience des seniors et du renforcement du lien intergénérationnel ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article premier : la création d'un « Conseil des Sages » est approuvée.

Article 2 : le Maire ou son représentant sont autorisés à signer tous les documents afférents à ce projet et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Nombre de suffrages exprimés : 19

Délibération adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 11 mars 2025,

Le Maire,

Jean-Louis DUBREUIL

